

1. Appel et ouverture

Le Président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, des 74 membres inscrits, 41 personnes sont présentes, 25 excusées et 8 non excusées.
Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le présent ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 4/2005

Le procès-verbal est mis en discussion.

A l'intervention de M. Francis Liard en page 1, point 4, il faut lire : M. Bernard Genton demande ce que prévoit le règlement...

Puis en page 3,... la perte devrait s'élever à 360'000.—.

En page 4, il faut lire : il a été conclu l'échange de terrain avec M. Jean-Daniel Meylan, situé sur la commune de Pizy.

En page 4, il faut lire : la Municipalité a enfin reçu une réponse favorable des services de l'Etat de Vaud au projet de M. Jacques Pelichet qui va permettre les échanges de terrains pour la construction du collège.

En page 4, il faut lire : le délégué de la Municipalité pour le comité de direction du SIDERE...

En page 4, il faut lire : le PPA Rionzé a été étudié par toutes les instances compétentes et en consultation au SAT.

Le procès-verbal et ses corrections sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité.

4. Correspondance éventuelle

Aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil.

5. Assermentation

M. Marc Morandi demande à Mme Anne-Marie Mackowiack et M. Jean-Pierre Chanson de s'approcher devant l'Assemblée.

L'assermentation prononcée, le nombre total des membres au Conseil passe à 76 et le quorum fixé à 26 membres (43 membres sont dès lors présents dans la salle).

6. Préavis municipal no 1/2006 relatif à l'adaptation du règlement du Conseil général de Féchy

- M. Francis Liard, Syndic, lit le préavis

M. Alfred Berginz, rapporteur, lit le rapport de la commission ad'hoc

M. Marc Morandi répond à la question de **M. Bernard Genton** : dans le cas où un conseiller a une suggestion sur les articles non modifiés, il est en droit de le faire, lors de la 2^{ème} partie.

M. Marc Morandi ouvre et ferme la discussion pour chaque article modifié du règlement, et les conseillers approuvent, refusent ou s'abstiennent.

Les articles suivants sont approuvés :

Art. 1, 6, 8, 9, 10, 14, 16, 18, 24, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 43, 44, 45, 49, 52, 54, 56, 57, 58, 60, 62, 63, 66, 71, 74, 82, 83, 84, 85, 87, 91, 94, 95, 98, 99, 100

Les articles suivants font l'objet d'une abstention :

Art. 13, 34, 38, 39, 48, 50

M. Bernard Genton demande à l'art. 13 : pourquoi enlève-t-on la possibilité de délibérer sur les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité ?

M. Marc Morandi répond qu'elles sont comprises à l'art. 14.

M. Bernard Genton intervient à l'art. 38 et trouve que huit jours, ça manque de souplesse et propose cinq jours, également pour l'art. 39.

M. Marc Morandi répond que tous ces délais sont qu'une question d'organisation au sein du bureau pour désigner les commissions et les prévenir le plus tôt possible ; il est également voulu huit jours, pour que la Municipalité puisse prendre connaissance du rapport et puisse présenter une réponse au Conseil. Avec cinq jours, la Municipalité ne pourrait se prononcer sur les considérants du rapport de la commission, et la Municipalité ne pourrait pas amener au Conseil tous les commentaires nécessaires.

Les articles suivants font l'objet d'un amendement :

Art. 41, 70

M. Bernard Genton intervient à l'art. 41 et propose le « m » majuscule à « municipalité ».

Mme Christiane Aguet propose de faire le choix.

M. Marc Morandi propose l'amendement pour la consultation auprès du Conseil mettre « m » majuscule ou « m » minuscule. Le président passe au vote à main levée et le « M » majuscule est accepté, à la majorité. Puis l'article 41 est accepté.

M. Bernard Genton intervient à l'art. 70 et se dit gêner « par cinq membres ». Car si cinq membres d'une même famille lèvent la main tout en ayant le même intérêt personnel sur le même point, ça suffit pour qu'on passe à un résultat de vote opposé. Il dit qu'il peut y avoir des situations gênantes.

M. Guy Mercier trouve qu'il n'y a pas eu de cas pour des interventions abusives et demande de maintenir « par cinq membres ».

M. Francis Liard informe que c'est un des seuls articles où la Municipalité avait demandé « par un cinquième des membres » et où la commission n'a pas suivi ; la Municipalité aurait préféré avoir « par un cinquième des membres ».

M. Bernard Genton présente un amendement et propose de biffer « par cinq membres » et garder « par un cinquième des membres ».

M. Marc Morandi passe au vote de l'amendement : 24 oui, 12 non et 6 abstentions. L'amendement est accepté. Puis l'article 70 est accepté.

M. Rudolf Baumgartner propose à l'art. 95 de changer « du secrétaire » par « la secrétaire ».

M. Marc Morandi répond que le féminin est implicite pour toutes les fonctions nommées dans le présent règlement, et que ce point figurera en page 1 du règlement.

M. Marc Morandi répond à **M. Bernard Genton** que le règlement final sera remis au format B5 avec le respect des différents caractères (gras, italiques et normaux) pour mieux comprendre l'historique. Les exposés de motifs des commissions vont aux archives.

M. Bernard Genton est étonné qu'une amende puisse être donnée, et trouve que ce n'est pas très incitatif.

Mme Christiane Aguet se dit très surprise que personne n'ait bougé pour l'art. 45. Cet article a été voté ce soir sans opposition et maintenant c'est trop tard.

M. Marc Morandi précise que toute absence doit être excusée et que certaines personnes vont être surprises, après un avertissement, d'être amendée.

M. Michel Aguet demande pourquoi la commission de naturalisation a été rayée du règlement pour l'octroi d'une bourgeoisie.

M. Alfred Berginz répond que c'est devenu une compétence municipale, elle a été retirée au Conseil ; un préavis pour un règlement communal a été voté à ce sujet (01.11.2005).

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à main levée et le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie toute la commission pour cet excellent travail, ce que l'Assemblée confirme par de chaleureux applaudissements.

7. Communications de la Municipalité

M. Francis Liard remercie le Président de la commission pour le travail effectué pour les modifications à ce règlement.

Mme Francine Billieux communique :

- Un nouveau numéro de téléphone est mis en place pour les médecins de garde et médecins-dentistes qui est le 0848 133 133.
- La Municipalité et son garde-forestier invitent les enfants des écoles de Féchy pour une plantation de châtaigniers le jeudi 30 mars 2006 dans les bois du Courtillet à Pizy.
- Commentaire Mme Billieux (voir annexe partie intégrante du présent procès-verbal).

M. Jean-Daniel Stoky présente une plaquette « avenir des forêts et du bois de région de la Côte », chacun est invité à se servir.

M. Antoine Berger communique :

- La Municipalité a décidé de soutenir les personnes âgées à mobilité réduite au niveau de la déchetterie.

-
- Une page emploi va être mise en service sur le site internet de la commune de Féchy.
 - Des conférences vont être organisées prochainement sur le développement durable et sur les oiseaux de notre région et les migrations par M. Bernard Genton.

7. Propositions individuelles

M. Willy Wyss demande des précisions :

sur les cloches qui sonnent à son insu et pas en cadence,
sur la rangée de pavés qui a été déposée autour de l'église sans grande efficacité,
sur le prêt à M. Charles-Henri Gay,
sur le remboursement de M. Edgar de Piciotto.

M. Francis Liard explique que

c'est une erreur de programmation pour les cloches ; une entreprise va être contactée pour la cadence.

La rangée de pavés, c'est pour permettre aux murs une meilleure respiration.

Le prêt à M. Charles-Henri Gay reste une procédure en cours,
pour M. Edgar de Piciotto, le dossier est toujours en taxation provisoire à l'Administration cantonale des impôts.

M. Guy Mercier demande si le revêtement à la sortie de la déchetterie sera fait.

M. Francis Liard répond que la demande est partie aux oubliettes et rappelle que la commune est locataire avec celles de Bougy et d'Allaman.

M. André Rochat fait remarquer que la haie en face de chez lui est trop haute ; et que pour l'esthétique du village, on pourrait la rabaisser.

La Municipalité prend note.

Clôture de la séance

M. Marc Morandi rappelle que le prochain **Conseil général** est fixé au mardi 20 juin 2006 à 20h15 et

L'Assemblée de Commune pour les assermentations (législature 2006-2011) est fixée au mardi 23 mai 2006 à 20h15.

La séance est levée à 21h50.

Pour le bureau du Conseil :

Le Président
Marc Morandi

la secrétaire
e.r. Nicole Schaer